

Risques et alertes
Comment se protéger ?
Que faire en cas d'alerte ou menace ?
Que faire en cas d'inondation ?

Retrouvez sur les pages ci-dessous toutes les infos pratiques en cas d'alerte ou d'inondation.

COMMENT SE PROTÉGER ?
QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE OU MENACE ?

La ville de Meaux possède plusieurs sirènes d'alerte. Leur portée est d'environ 5km suivant les vents.

Les sirènes signal d'alerte national

Le réseau national d'alerte (RNA), constitué d'environ 4 500 sirènes, a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce réseau, hérité de la seconde guerre mondiale, conçu au départ pour alerter les populations d'une menace aérienne (bombardement classique ou nucléaire), peut être utilisé pour faire face à la montée des risques technologiques ou naturels sans pour autant méconnaître les menaces militaires ou terroristes.

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), les sirènes du RNA permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

L'alerte des populations au moyen des sirènes peut être complétée par d'autres dispositifs comme par exemple, les sirènes ou haut-parleurs montées sur des véhicules, très utiles dans les zones rurales ou isolées.

Comment gérer la situation d'urgence ?

Avant une situation d'urgence

Recherchez les informations sur les risques de votre région

Concevez votre plan personnel de secours (mise à jour nécessaire tous les ans).

Préparez votre équipement de secours nécessaire en cas d'évacuation.

Pendant une situation d'urgence

Votre action la plus efficace sera de rester informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et de respecter strictement les consignes communiquées, notamment d'évacuation de votre domicile ou de la zone sinistrée.

Écoutez en permanence la radio ou la télévision, et plus particulièrement votre radio locale de service public.

Soyez attentifs aux messages par porte-voix d'où qu'ils proviennent (véhicule terrestre, maritime ou aérien).

Soyez en alerte des messages transmis par sirènes qui peuvent inviter à évacuation.

Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Gardez près de vous votre sac d'urgence.

Pesez avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où vous devriez seul envisager l'évacuation du domicile par votre famille.

Respectez l'ordre d'évacuation

L'ordre d'évacuation est donné par les autorités lorsqu'elles ont des raisons de croire que vous êtes en danger. C'est pourquoi il faut rester où vous êtes jusqu'à ce que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux ou que la sécurité soit assurée.

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre sac d'urgence, les médicaments dont vous avez besoin, vos ordonnances, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des papiers essentiels de la famille et un téléphone portable.

Verrouillez les portes de votre domicile et utilisez les voies de secours préconisées par les autorités ou suivez les itinéraires d'évacuation que vous avez préalablement repérés.

Respectez l'ordre de confinement

Si les responsables locaux vous conseillent de vous « abriter sur place », vous devez demeurer à l'intérieur de votre domicile ou de votre lieu de travail, et vous protéger à cet endroit.

Afin de vous protéger au mieux, il est conseillé d'agir ainsi

Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur.

Éteignez tous les ventilateurs et systèmes de chauffage et de climatisation d'air.

Allez dans une pièce située au-dessus du niveau du sol, si possible sans fenêtre.

Utilisez du ruban adhésif pour calfeutrer les fentes des portes et éventuellement celle des fenêtres.

Écoutez la radio ou regardez la télévision régulièrement jusqu'à ce qu'on annonce que la situation est revenue à la normale ou qu'une évacuation est nécessaire.

Après une situation d'urgence

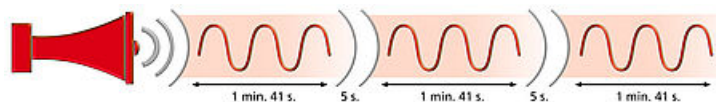
Il est nécessaire d'être conscient de tous les dommages causés, au niveau matériel, mais surtout humain, et des dangers encore existants suite aux dégâts matériels.

En cas d'évacuation, ne retournez à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la permission.

Faites appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz.

Faites-vous aider par votre médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir.

Cela vaut particulièrement pour les enfants. Parler de son expérience aide à comprendre la situation et à s'inscrire dans un nouvel équilibre de vie.



RIVERAINS A PROXIMITÉ DE L'USINE BASF

Info +

Ce qu'il ne faut pas faire

Rester dans un véhicule.

Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).

Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).

Rester près des vitres.

Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.

Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion).

Quitter l'abri sans consigne des autorités.



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux